

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N° : 12/2016

Objet : Eclairage Public

L'an deux mille seize, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 13 - Pour : 13- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Patrick BAYLET, Roseline PIGANIOL qui a donné procuration à Christian MAUBARET, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Bernard JAYLES.

***Date de convocation : 05 avril 2016***

Monsieur le Maire rappelle la procédure qui a conduit à mettre en place une expérimentation concernant la coupure de l'éclairage public de **minuit à 06h00** du 01 janvier au 31 mars 2016.

Comme convenu et avant de prendre la décision de mettre fin à la période d'expérimentation, une consultation de la population concernée par l'éclairage public a été lancée à la mi-mars. Cette consultation précisait que la non réponse au questionnaire portait validation du maintien de la coupure de l'éclairage public.

51 avis favorables au rétablissement de l'éclairage public (dont 56 % de retraités et 8,5 % de commerçants) sur 403 questionnaires distribués ont été retournés à la Mairie.

Au vu du résultat de cette consultation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de la coupure ou le rétablissement de l'éclairage public.

Après un tour de table, le résultat est le suivant :

- Maintien de la coupure de l'éclairage public : 7 voix,
- Rétablissement de l'éclairage public : 5 voix,
- Abstention : 1 voix.

A la majorité, il est donc convenu de maintenir la coupure de l'éclairage public aux horaires suivants : **01h00 à 06h00 et ce jusqu'au 30 octobre 2016**, date de passage à l'heure d'hiver.

La modification des horaires de coupure sera apportée sur les panneaux aux entrées d'agglomération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 14 avril 2016.

Le Maire,  
Jean Pierre BAILLÉ.